



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFETE DU PAS-DE-CALAIS

CABINET DE LA PREFETE
Bureau de la Sécurité et de la Prévention de la Délinquance
Affaire suivie par Isabelle Thothe : isabelle.thothe@pas-de-calais.gouv.fr
Tél. : 03 21 21 22 21

Arras, le

15 DEC. 2015

La Préfète du Pas-de-Calais

à

Monsieur le Président de l'association des Maires
du Pas-de-Calais
Mesdames et Messieurs les Maires
Mesdames et Messieurs les Présidents
des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
S/C de Madame la Sous-Préfète et
En communication à Madame et
Messieurs les Sous-Préfets d'arrondissement

OBJET : Appel à projets spécifique du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour le financement des équipements des polices municipales pour 2016.

Dans le cadre du renforcement du plan de lutte contre le terrorisme, le Ministère a décidé de renouveler le soutien financier apporté aux collectivités dotées d'une police municipale, pour l'acquisition de gilets pare-balles et de terminaux portatifs de radiocommunication.

Concernant les gilets pare-balles, je vous rappelle que les bénéficiaires sont les policiers municipaux et les gardes-champêtres, armés ou non. Le FIPD subventionnera l'acquisition au taux de 50 %, plafonné à 250 € par gilet.

Le FIPD subventionnera également l'acquisition de terminaux portatifs de radiocommunication. Pour solliciter une subvention à ce titre, il est obligatoire de saisir au préalable le Service des Technologies et des Systèmes d'Information de la Sécurité Intérieure par courriel à l'adresse suivante : stsis.acropol@gendarmerie.interieur.gouv.fr. Ce service vous contactera, soit directement par le ST(SI) soit par la chaîne des services informatiques et de communication locaux, afin d'étudier la faisabilité de l'interopérabilité ainsi que pour vous présenter les solutions envisageables, ainsi que les coûts associés.

Afin de permettre un recensement précis et une évaluation financière correcte par le Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance, je vous remercie de me communiquer vos besoins pour le vendredi 29 janvier 2016 au moyen d'un courrier ou par mail à l'adresse suivante :

pref-fipd@pas-de-calais.gouv.fr

Vous voudrez bien préciser :

1/ pour les gilets pare-balles

- le nombre de gilets que vous comptez acquérir en 2016
- le coût unitaire de ces gilets (HT et TTC)
- le montant de la subvention sollicitée

2/ pour les terminaux portatifs

- si vous avez saisi le Service des Technologies et des Système d'Information de la Sécurité Intérieure
- le nombre de terminaux sollicité (après avis du STSISI)
- le coût unitaire de ces terminaux (HT et TTC)
- le montant de la subvention sollicitée

Il n'est pas nécessaire à ce stade de constituer un dossier de demande de subvention. Ceux-ci seront à établir à l'issue du recensement national et de l'évaluation financière qui en découlera.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Pour la Préfète,
La Sous-Préfète, Directrice de Cabinet



Béatrice STEFFAN